

3 mesures de fidélisation en IdF disponibles mais exclusives : 1 seul choix possible

Contactez-nous
pour en savoir plus



Hervé
COSTA
06 78 49 19 24



Vincent
DUCHATELLE
06 68 78 83 23



Philippe
LUSSEAU
06 21 20 22 14



Thierry
WOURMS
06 15 27 22 45



Pascal
HOUSSEAU
06 99 86 07 55



Nadine
MOREAU
06 11 62 59 00



Sandrine
HERNANDEZ
06 60 75 57 50



Vincent
HERNANDEZ
06 45 20 48 28

**Prêt immobilier
bonifié**

OU

**Indemnité
compensatrice
« coûts de la vie »**

OU

**Convention de
fidélisation**

Eligibilité : statutaire, 1 an d'ancienneté, travailler et résider en IdF

- **3% de bonification** sur les prêts immobiliers (pour un taux à 3,6%, le taux restant à charge du salarié est de 0,6%), à **taux fixe et mensualités constantes** dont le montant est déterminé par les critères suivants : primo-accession ou non et taille du logement pour un montant maximum de 300 000 euros
- Bonification déclarée mensuellement en **avantage en nature**
- Ne peut **pas se cumuler** avec le prêt bonifié existant

Eligibilité : statutaire, 1 an d'ancienneté, travailler et résider en IdF et rémunération fixe brute (hors primes) < 2,1 SMIC

(Salaire de base médian incluant le 13^{ème} mois et ramené sur 12 mois : 3106,2€ brut/mois)

- **200 euros** bruts par mois si < 2 SMIC
- **100 euros** bruts par mois si entre 2 et 2,1 SMIC

*Eligibilité : occuper un emploi à fidéliser en IdF (hors Window)
(voir liste ci-contre)*

- Au 01/01/2026, si atteinte de la durée repère d'ancienneté dans le poste (ou dépassement 2 ans max)
- Signature d'une **convention de fidélisation** de 1 à 3 ans supplémentaire(s) avec une **prime correspondant à 1 mois de salaire brut** par année au-delà de la date repère.

MAINTENANCE / durée repère 4 ans
Manager de proximité
Adjoint au manager de proximité
Coordonnateur
Responsable maintenance réseau
Chargé d'étude ou de maintenance ASI
DI / durée repère 4 ans
Chargé et responsable de coordination
Chargé et responsable de projet
Chargé et responsable d'étude
EXPLOITATION / durée repère 4 ans
Chargé d'affaires Exploitation
Chargé d'affaires exploitation du Système électrique
Responsable d'affaires exploitation
EXPLOITATION / durée repère 3 ans
Chargé d'affaires conduite et étude
CORSN / durée repère 3 ans
Chargé d'affaires supervision
Superviseur(euse) / analyse SIT

FO donne un avis FAVORABLE, mais déplore la méthode de la Direction qui communique aux salariés d'Ile de France avant le CSEC, ne laissant aucune place à la négociation !